COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC
(VENDEE 85)

Procès-Verbal de la Réunion du bureau

Comité de Vendée de Tir à l'Arc (ARC 85)
Maison des Sports - 202 Bd A. Briand
85004 LA-ROCHE-SUR -YON CEDEX

Date : 10 février 2025
Lieu : Salle de Tir à l'arc, rue du Pont de Quatre Mètres, 85190 AIZENAY
Heure de début : 18:00:00 | Heure de fin : 20:00:00

Le 10 février 2025, à 18h00, les membres du bureau se sont réunis à la salle de tir à l'arc de l'association sportive d'Aizenay sur convocation du président.

Sont présent **Jean-Pol Millier**, **Anne-Gaëlle Bégoc**, **Pascal Grude**, **Jean de Ruffray**, **Jean-Claude Barreteau** et **Michaël Eisenbeth**

Le bureau est présidé par M **Jean-Pol Millier**, président de l'association.

Le bureau a pu délibérer sur les ordres du jour rappelé par le président :

1. Stage « Arc à poulie » proposé par M Christophe Lebas (Salles possibles et dates prévisionnelles) ;
2. Proposition de stage supplémentaire Encadrant Fédéral ;
3. Cooptation Mme Isabelle Lacreuse et de Mme Caroline Pouvreau ;
4. Assemblée générale (date prévisionnelle et programme) ;
5. Statuts (Arrêté, cahier des charges, intégration PCDA) ;
6. Site web ;
7. Questions diverses

Le président aborde successivement les questions à l'ordre du jour.

1. **Première résolution :** Stage "Arc à poulie" proposé par M Christophe Lebas ;

Proposition de M Christophe Lebas de pouvoir réaliser des formations techniques sur le thème de l'arc à poulie à destination des archers vendéens.

M le président souhaite inviter M Lebas lors de la prochaine réunion du bureau.

A définir lors de la prochaine réunion du bureau avec M Lebas :

- Le nombre maximum de participants
- Les possibles lieux pour réaliser les formations.
- Réalisation d'un flyer explicatif des différentes formations proposés par M Lebas

2. **Seconde résolution :** Proposition de stage supplémentaire Encadrant Fédéral ;

M Jean-Pol Millier aimerait proposer un stage supplémentaire aux archers vendéens souhaitant effectuer la formation d'Encadrant Fédéral.

M Jean-Pol Millier contactera dans les jours à venir la CTR, Mme Marina Duborper en charge des formations à la région.

Il y aurait déjà 10 candidats potentiels pour cette formation Encadrant fédéral.

3. **Troisième résolution :** Cooptation Mme Isabelle Lacreuse et de Mme Caroline Pouvreau ;

Mme Lacreuse désire poursuivre sa mission de gérer la communication du comité.

Mme Hoarau-Eclapier n'a pas dit non pour revenir dans le comité d'administration afin de venir nous aider.

Mme Pouvreau est comptable et souhaiterait s'investir dans la tâche de trésorier du Comité Départemental (C.D.).

Nous enverrons une invitation à ces trois personnes à venir nous retrouver pour la prochaine réunion.

4. **Quatrième résolution :** Assemblée générale (date prévisionnelle et programme) ;

La date de la prochaine Assemblée générale (A.G.) ordinaire du C.D. sera le **vendredi 28 mars 2025.**

Le C.D. prévoit d'inviter M Gaël Raballand, P.C.D.A., pour intégrer la fonction et les missions du P.C.D.A. dans le comité directeur.

Regarder dans les statuts et les règlements du C.D. comment sont régis les votes lors d'une AG.

L'A.G. débutera à 20h à la maison des sports de La Roche sur Yon.

Le C.D. proposera la création d'équipes interclub pour faire des duels en équipe ou en individuel.

5. **Cinquième résolution :** Statuts (Arrêté, cahier des charges, intégration PCDA) ;

Lors d'une future A.G., nous pourrions modifier les statuts afin d'intégrer les missions du PCDA et de sa place dans le comité directeur.

Nous pensions qu'il était nécessaire de réaliser une AG ordinaire ou extraordinaire pour changer les dates de l'exercice comptable. Mais ce changement peut être réaliser lors d'une réunion du comité directeur. Ce qui a été fait lors de cette réunion du 10 février 2025.

Dorénavant l'exercice comptable sera clôturé au 31 août 2025. Puis l'exercice fonctionnera en année sportive pour être raccord avec l'A.G. de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité lors de cette réunion.

6. **Sixième résolution :** Site web du C.D. ;

Il faut demander à M Antonin Masson le devis qu'il lui a été transmis par l'ancien bureau afin de la transmettre à M Pascal Grudé.

M Gaël Raballand n'ayant toujours pas transmis les informations de connexion à M Eisenbeth, ce dernier devra l'appeler au téléphone dans la semaine à venir pour récupérer les informations.

Pour le moment, le site est au point mort sans la possibilité d'avoir les identifiants de connexion à OVH mais il a déjà été travailler par M Masson chez lui.

Le comité aimerait pouvoir automatiser ultérieurement la location de matériel en passant par le site internet du comité, par des formulaires de location en ligne.

Acompte de 315 € a été versé à M Antonin Masson par l'ancien comité directeur.

M Antonin Masson sera invité lors de la prochaine réunion du bureau.

7. **Septième résolution :** Questions diverses

a. Situation migratoire entre les clubs de La Roche sur Yon et Aizenay

En introduction de la séance, M Jean-Pol Millier a évoqué succinctement la situation de changement de club en cours d'année sportive entre les clubs de La Roche sur Yon et Aizenay.

M Michaël Eisenbeth a indiqué avoir reçu une saisine de la Commission Disciplinaire de la FFTA.

Dans le cadre de ses fonctions de président, M Jean-Pol Millier souhaiterait rencontrer l'instance dirigeante de la Compagnie d'Archers Saint Georges suite au mail qu'il a reçu de la présidente l'association Mme Gwenola Le Reun.

Le bureau valide cette futur rencontre.

b. Club de la Garnache

M Michel Chagneau, membre du bureau du club de La Garnache se propose d'utiliser la moquette rouge pour en faire des tapis de protection pour positionner sous les cibles lors des compétitions intérieures.

c. Club de la Garnache

Lors d'une prochaine réunion, nous officialiserons la gratuité d'une location de matériel de compétition pour le club de La Garnache. Car le club est engagé dans la réparation et la rénovation du matériel du CD.

d. Formalisation des frais d'arbitres

Le CD aimerait pouvoir formaliser le défraiement des arbitres qui se déplacent aux réunions obligatoires d'arbitres deux fois dans l'année. Cette formalisation portera sur les frais kilométriques, les péages d'autoroute et les justificatifs demandés. A ce jour, personne ne sait quand et comment a été passé cet accord de remboursement.

M Millier doit demander à la présidente de la région, Mme Catherine Migné, les différentes règles et procédures en usage de ce type de fonctionnement.

Les ordres du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Président
Jean-Pol Millier



Secrétaire
Michaël Eisenbeth

